

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni , sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 23 janvier 2026.

### **DÉCISION N° DB2026\_004 - ADMINISTRATION GENERALE ALSH DIGOIN - ACQUISITION DU TERRAIN À LA VILLE DE DIGOIN**

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 29 janvier 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la compétence de la Communauté de Communes Le Grand Charolais pour la gestion des ALSH et notamment celui de Digoin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Vu la construction d'un nouvel équipement destiné à accueillir l'ALSH de Digoin contigu à l'école Le Launay sur la parcelle cadastrée BH n°396,

Considérant la nécessité d'acquérir la propriété d'une partie de la parcelle BH n°396 pour une superficie de 11a et 92 ca

Considérant qu'il a été convenu entre les parties que l'acquisition aurait lieu à l'euro symbolique,

**Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'acquérir au prix d'un euro de la ville de Digoin une partie de la parcelle cadastrée AH n°396 pour un superficie de 11a et 92 ca.

**Article 2 :** De mandater l'office notarial de Maître Loïc DUBOIS à DIGOIN pour la rédaction de l'acte authentique.

**Article 3 :** De préciser que les frais d'acte seront pris en charge par la Communauté de Communes Le Grand Charolais.

**Article 4 :** D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**Article 6** : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de membres en exercice : 21</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Patrick BOUILLON</b>
<b>Membres présents à la séance : 15</b>	<b>Votants : 15</b>

**Membres présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS

**Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 29 janvier 2026  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**